



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016

Date de la convocation : 30/09/2016	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, THILE Gilbert, VOINCON Karine, PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FAPPANI Roger, GALLINA Gabrielle, LALMAND Laurence, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, TRONET Vincent.

ABSENTS EXCUSES : FERRARESE Marc, KOELICH Marie, THIL Cathy, VACCARO Jean-Marc.

PROCURATIONS :

KOELICH Marie à LORENTZ Maurice
THIL Cathy à CARDET Valérie

Le Conseil Municipal a respecté en début de séance une minute de silence en l'honneur de Mme Catherine Fappani, vice-présidente et membre du CCAS de 1963 à 2014.

60-2016. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 juin 2016.

61-2016. OBJET : Renouvellement des contrats assurance de la Commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les contrats d'assurance souscrits par la Commune arrivent à échéance en fin 2016. Un appel d'offre a été lancé pour renouveler, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019, les contrats suivants : responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens et risques annexes, ainsi qu'assurance des risques statutaires du personnel.

Pour le lot 1 responsabilité civile, c'est GROUPAMA qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 1497,55 € TTC.

Pour le lot 2 protection fonctionnelle, c'est la SMACL qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 164,60 € TTC.

Pour le lot 3 protection juridique, c'est GROUPAMA qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 907,20 € TTC.

Pour le lot 4 flotte automobile, c'est la SMACL qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 2 546,07 € TTC.

Pour le lot 5 dommages aux biens et risques annexes, c'est GROUPAMA qui a fait l'offre la mieux disante pour un montant de 6 269,53 € TTC.

Pour le lot 6 assurance des risques statutaires du personnel, c'est GROUPAMA qui a fait l'offre la mieux disante pour un taux de 5,80 % (franchise 10 jours fixes), soit un montant de 14 228,68 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'attribution des marchés d'assurance de la façon suivante :

-Lot 1 responsabilité civile à GROUPAMA pour un montant de 1 497,55 € TTC.

-Lot 2 protection fonctionnelle à la SMACL pour un montant de 164,60 € TTC.

-Lot 3 protection juridique à GROUPAMA pour un montant de 907,20 € TTC.

-Lot 4 flotte automobile à la SMACL pour un montant de 2 546,07 € TTC.

-Lot 5 dommages aux biens et risques annexes à GROUPAMA pour un montant de 6 269,53 € TTC.

-Lot 6 assurance des risques statutaires du personnel à GROUPAMA pour un taux de 5,80 % (franchise 10 jours fixes), soit un montant de 14 228,68 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats et tous documents y afférents.

62-2016. OBJET : Etat prévisionnel des coupes en forêt communale pour 2017

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour 2017 proposé par l'ONF.

L'E.P.C. prévoit 2 645 m³ en coupes de bois à façonner et 870 m³ de bois en vente sur pied pour une recette brute prévisionnelle de 140 112€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'état de prévision des coupes 2017 de l'ONF pour la forêt communale de Volmerange-Les-Mines.

63-2016. OBJET : Prestation d'assistance technique de l'ONF pour des travaux d'exploitation et de débardage

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente au Conseil Municipal le devis pour les prestations de l'ONF concernant l'assistance technique pour les travaux d'exploitation et de débardage pour 2017, d'un montant de 14 668,80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ONF concernant l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre pour les travaux d'exploitation et de débardage 2016, d'un montant de 14 668,80 € TTC.

64-2016. OBJET : Convention avec l'association Pop English pour la mise à disposition du Mille Club

L'Adjoint chargée de la Culture et des Ecoles expose au Conseil Municipal que l'association POP English utilisera le Mille Club tous les lundis de 15h30 à 19h30, en période scolaire, pendant l'année scolaire 2016-2017, pour quatre ateliers d'apprentissage de la langue anglaise pour les enfants. Une redevance annuelle de 650 € sera demandée à l'association. Une convention doit être signée avec Pop English pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord à la convention ci-joint avec l'association Pop English pour la mise à disposition du Mille Club pendant l'année scolaire 2016-2017, pour des cours d'apprentissage de la langue anglaise destinés aux enfants.

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

65-2016. OBJET : Tarifs des sponsors pour le bulletin municipal

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il peut être fait appel à des sponsors pour le financement du bulletin municipal à travers la publication d'encarts publicitaires. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recette existante de la Commune.

Les tarifs proposés pour ces encarts sont les suivants :

-pour 1/8^{ème} de page : 150 €

-pour 1 / 4 de page : 280 €

-pour 1/ 2 page : 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte le principe d'une participation financière du bulletin municipal par des encarts publicitaires

Fixe les tarifs de la manière suivante :

-pour 1/8^{ème} de page : 150 €

-pour 1 / 4 de page : 280 €

-pour 1/ 2 page : 500 €

66-2016. OBJET : Travaux sur un chemin communal chemin de Scorbé Clairvaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont prévus sur le chemin communal qui se trouve à l'extrémité du chemin de Scorbé Clairvaux, afin d'enlever une partie de la bordure qui le délimite et de refaire une partie du revêtement. Ces travaux permettront l'accès à la parcelle située section 34 n°110 qui se trouve à côté de ce chemin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable aux travaux sur le chemin communal chemin de Scorbé-Clairvaux tel que prévus ci-dessus

67-2016. OBJET : Achat de terrains impasse du Ruisseau

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il s'agit d'acquérir les parcelles section 1 n°290 (0,06 ares) et 291 (0,03 ares) situées impasse du Ruisseau, à hauteur du n°12A, et appartenant à M. LIBERATI Gabriel.
Cette acquisition permettra d'étendre l'emprise du domaine public existant. L'acquisition se fera à l'euro symbolique, par acte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Donne son accord à l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles section 1 n°290 de 0,06 ares et n°291 de 0,03 ares, appartenant à M. LIBERATI Gabriel. Cette acquisition se fera par acte administratif.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à représenter la Commune pour signer l'acte administratif.

68-2016. OBJET : Motion concernant le projet d'A31 bis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de prendre la motion suivante concernant le projet de l'A31 bis :

Le Conseil Municipal demande que l'A31bis soit financée sans mettre à contribution l'usager local et dans des délais réalistes, que des clés de financement de cette infrastructure européenne soient trouvées auprès de l'Union Européenne et de l'Etat Luxembourgeois, que soient étudiées toutes les solutions alternatives et innovantes présentant une meilleure empreinte carbone.

Le Conseil Municipal craint que la mise en place de péages sur l'autoroute A31bis incite les travailleurs frontaliers à utiliser les axes secondaires déjà extrêmement encombrés (actuellement la moyenne journalière est de 10 800 véhicules/jours pour la Commune de Volmerange-Les-Mines). Une fréquentation supplémentaire renforcerait le sentiment d'insécurité routière existant des riverains lié aux incivilités routières des usagers et multiplierait les risques d'accidents sur des routes non adaptées à recevoir ce type de trafic. De plus, les nuisances sonores et la pollution déjà importantes seraient encore amplifiées.

Ce phénomène a déjà été constaté lors de la mise en place des contrôles routiers sur l'autoroute A31 suite aux attentats que notre pays a subi fin 2015 : les ralentissements et encombrements jusque sur les voiries communales avaient alors été nombreux. Il en est de même lorsque des accidents se produisent sur l'autoroute.

69-2016. OBJET : Informations

-L'entreprise EUROVIA devrait intervenir à partir de la semaine 42 pour réaliser les travaux suivants : réfection de la voirie rue de Molvange à hauteur du n°9, aménagement d'un passage entre la rue de Dudelange et l'avenue de la Liberté, réfection du revêtement dans le parc de la mairie.

-EDF interviendra à partir du 26 octobre 2016 pour réaliser des travaux d'extension du réseau électrique rue de la Paix et rue du Cimetière.

70-2016. OBJET : Divers

NEANT.

La séance est levée à 21h40.

LORENTZ Maurice

CARDET Valérie

VOINÇON Karine

BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FERRARESE Marc

Absent excusé

KOELICH Marie

Procuration à Lorentz Maurice

SIEDLEWSKI Marc

THIL Cathy

Procuration à Cardet Valérie

VACCARO Jean-Marc

Absent excusé

RECH Serge

THILE Gilbert

PIVETTA Giani

COLLET Anne

FAPPANI Roger

GALLINA Gabrielle

LALMAND Laurence

SZUREK Michel

TRONET Vincent